

Délibération n°182-2024

COMITÉ DE DIRECTION DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024

Office de Tourisme Rumilly - Albanais

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Rumilly - Albanais, dûment convoqué le 28/11/2024, s'est réuni le 05/12/2024 dans les locaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sis 3 place de la Manufacture, 74150 Rumilly.

Membres du Comité de Direction présents (dont 12 votants) :

M. Michel ABRY, Mme Chloé AIGON, M. Serge BERNARD-GRANGER, M. Sylvain BISTON, Mme Christine BOICHET-PASSICOS, M. Philippe CAMUS, M. Yannick CLEVY, M. Jean-Philippe JOUBERT, Mme Catherine LANSARD, Mme Myriam MOUMEN, Mme Françoise PAILLE, M. David TOUZET, M. Nicolas TRUFFET.

Membres du Comité de Direction excusés ou absents :

M. Denis BLANC, Mme Marilyn BLANC, M. Jean-Michel BLOCMAN, M. Éric CHASSAGNE, M. Jean-Pierre FAVRE, Mme Maude GALMICHE, M. Pascal GRILLET, Mme Léa JOURDAIN, Mme Estelle JUGE, M. Christophe LERAY, Mme Chantal MARCHAND, M. Jean-François PERISSOUD, M. Alain PERRIER, M. François RAVOIRE, Mme Nathalie REVILLARD.

Autres présents :

Mme Marlène JACQUET (directrice)

OBJET

ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Suite à la délibération N°110-2018 du 14/11/2018, une action sociale avait été mise en place pour le personnel de l'Office de Tourisme avec l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du canton de Rumilly.

La dissolution du COS, en février 2022, a entraîné la suspension de cette action sociale, compensée depuis par l'attribution de chèques-cadeaux « Cadhoc » aux salariés chaque année pour Noël.

Le Président souhaitant maintenir une action sociale pour le personnel de la structure,

Il est proposé aux membres du Comité de Direction **d'adhérer** au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à partir du 1^{er} janvier 2025. Précisant que la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie adhère au CNAS pour l'ensemble de ses agents. Il s'agirait ainsi d'homogénéiser l'action sociale avec la collectivité de rattachement. Le coût annuel pour la structure serait de 666€ pour l'année 2025 (222€ par agent).

Il est également proposé que l'adhésion au CNAS soit reconduite tacitement afin d'éviter au Comité de Direction de devoir délibérer sur cette question chaque année. Cela n'empêchera pas le Comité de Direction de débattre de cette démarche, et de pouvoir en modifier les conditions.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

VALIDE l'adhésion de l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

16 DEC. 2024

ARRIVEE
5

Le Président,
Nicolas TRUFFET

